

AUF

L'Agence universitaire
de la Francophonie
en Asie-Pacifique

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau master

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

● BAP Bureau Asie-Pacifique



Arbre de la connaissance

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau master

Celui qui ne progresse pas chaque jour recule chaque jour.
Citation Confucius

Copyright © Agence universitaire de la Francophonie

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Sommaire

MASTER

Avant-propos	5
Principes et modalités	7
Termes de référence	9
ÉTAPE 1 Formulaire de dépôt du pré-projet	16
Section 1 . Présentation du projet	18
Section 2 . Porteur du projet	18
Section 3 . Partenaires du projet	18
Section 4 . Caractéristiques du projet	19
section 5 . Demande de l'établissement porteur du projet	22
Section 6 . Constitution du dossier	22
ÉTAPE 2 Formulaire de dépôt du projet	23
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	25
Section 2 . Constitution du dossier	25
Section 3 . Transmission du dossier	26
Axe 1 . Projet de programme de formation	27
Axe 2 . Dispositif de suivi des étudiants	30
Axe 3 . Pilotage de la formation	33
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	36
ÉTAPE 3 Formulaire de l'évaluation du projet à mi-parcours	39
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	42
Section 2 . Constitution du dossier	42
Axe 1 . Programme de formation	44
Axe 2 . Résultat du dispositif de suivi des étudiants	47
Axe 3 . Pilotage de la formation	50
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	53
ÉTAPE 4 Formulaire de clôture de l'accompagnement	56
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	59
Section 2 . Constitution du dossier	59
Axe 1 . Réalisation du programme de formation	61
Axe 2 . Résultat du dispositif de suivi des étudiants	64
Axe 3 . Pilotage de la formation	67
Axe 4 . Cycle de vie d'accompagnement par l'AUF	70
Documents de références	73
Glossaire	74

Avant-propos

Depuis plus de 20 ans, le bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) accompagne les stratégies de développement des établissements membres, fait émerger une nouvelle génération d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de professionnels, acteurs du développement et promeut la communauté scientifique francophone pour qu'elle devienne une référence internationale et apporte sa contribution aux enjeux mondiaux. Cet accompagnement répond au besoin du renforcement des établissements membres de l'Agence et à l'évolution du contexte économique régional.



Pour la période 2014-2017, la programmation quadriennale du bureau régional repose sur 4 missions :



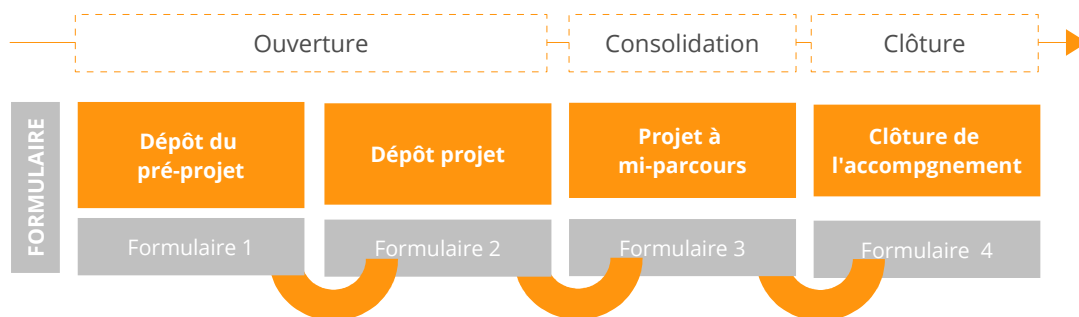
Afin de répondre à sa première mission, « Enseignement supérieur et transferts d'expertise », le bureau régional Asie-Pacifique de l'AUF a souhaité mettre à disposition plusieurs outils à destination des acteurs de la francophonie universitaire de la région afin qu'ils puissent devenir eux-mêmes les experts de leur projet de formation.

Cet ouvrage propose ainsi des outils en vue :

- d'accompagner les différents établissements membres de la région qui en font la demande dans leur volonté de mettre en place des projets inter-universitaires de formation francophone de niveau licence et de niveau master ;
- de mobiliser une offre d'expertise francophone à travers les pôles scientifiques régionaux dans le cadre d'une approche par projet.

Sous forme de dossier, pour chaque niveau de formation, licence, master et doctorat, cet ouvrage se présente comme un guide d'accompagnement d'un cycle de formation universitaire francophone. Il vise en effet à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation auprès du bureau régional.

Schéma général de l'accompagnement d'une formation universitaire francophone



Selon la phase du cycle de vie d'une formation (ouverture, consolidation, clôture de l'accompagnement), un dossier est remis à la commission régionale d'experts de l'AUF qui évalue chaque étape et qui peut formuler des recommandations.

Cette évaluation permet de répondre aux axes définis dans le cadre de la mission « Enseignement supérieur et transfert d'expertise » :

Axe 1 : participer au renforcement des capacités de formation dans les établissements de la région qui en font la demande, et cela dans une perspective d'appropriation et d'autonomisation au service d'un renforcement et d'une diversification de l'offre régionale francophone de formation.

Axe 2 : accompagner le pilotage des projets inter-universitaire de formation à travers un transfert d'expertise francophone dans le cadre du dispositif de suivi des activités, et d'évaluation des projets, tel que défini dans la politique scientifique sur laquelle s'appuie la programmation quadriennale.

Principes et modalités

Principes

Comme il a été annoncé lors de la dernière réunion du Consortium d'appui aux formations francophones (octobre 2014, Hô Chi Minh-Ville), la programmation quadriennale 2014-2017 et la politique scientifique sur laquelle elle s'appuie impliquent le passage d'une logique de soutien ou de substitution à une logique d'accompagnement par projets inter-universitaires comportant la définition d'objectifs ciblés et d'indicateurs mesurables .

Cette nouvelle approche a amené la commission régionale des experts à prendre des décisions sur les nouvelles modalités d'accompagnement des formations francophones : il ne s'agit pas d'un désengagement mais d'un ré-investissement à partir d'un dispositif de suivi des activités et d'évaluation du projet inter-universitaire qui intègre dans sa définition différents indicateurs de pilotage :

- attractivité, et donc visibilité de la formation ;
- qualité du dispositif de certification linguistique et du dispositif de diplôme ;
- appropriation de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français par l'établissement porteur du projet ;
- autonomisation financière du programme de formation ;
- pilotage de la formation ;
- devenir des étudiants diplômés : employabilité / poursuite des études des étudiants diplômés.

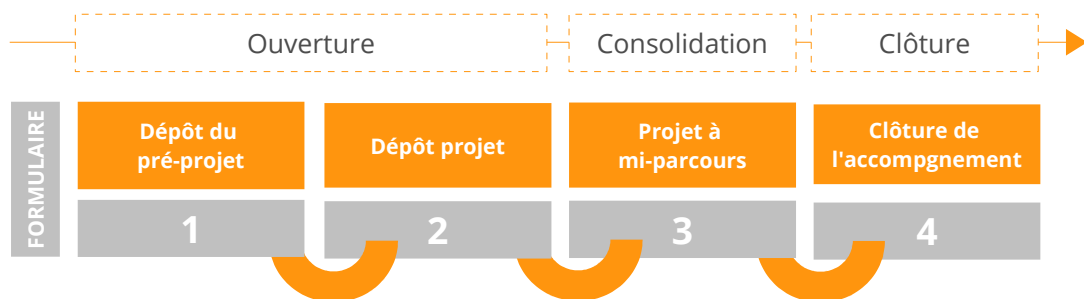
Perspectives

Toutes les formations feront l'objet d'une évaluation avant la fin de l'année 2015. Le nouveau dispositif d'évaluation, plus en phase avec les nouvelles modalités d'accompagnement dans le cadre d'une approche structurée par projet, est en cours de validation au sein de la Commission régionale des experts.

En cas d'avis favorable, et en fonction des recommandations de la Commission régionale des experts, ces objectifs seront définis dans un cahier des charges dans le cadre de la signature d'une convention ou d'un avenant comprenant différents points : objectifs, activités, lignes budgétaires, dispositif de suivi.

Des missions d'expertise coordonnées par les responsables des pôles thématiques régionaux pourront être programmées afin d'accompagner les responsables des formations dans la définition de leurs objectifs et des moyens pour les atteindre.

Schéma - Accompagnement d'une formation de niveau master



Termes de références

Présentation

Une formation internationale, quelque soit le niveau (licence, master ou doctorat) accompagnée par le Bureau régional Asie-Pacifique est un projet inter-universitaire, ce qui implique la définition et la mise en place d'une stratégie :

Développer les relations scientifiques entre universitaires francophones, et constituer ainsi un réseau d'échanges entre différents établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF. Une condition importante pour garantir le succès d'une formation internationale est le caractère inter -

universitaire du projet : seule la rencontre de plusieurs volontés institutionnelles, à travers la diversité qui caractérise la coopération universitaire francophone de la région et hors région, peut être à l'origine d'une formation pérenne.

Accompagner les échanges scientifiques et pédagogiques entre les enseignants-chercheurs des établissements membres du consortium d'appui à la formation internationale en vue d'améliorer la qualité du projet. Le rôle des différents partenaires qui composent la communauté universitaire francophone, et plus particulièrement les enseignants-chercheurs du consortium, ne se limite pas à des échanges dans le domaine de l'enseignement : chaque projet doit intégrer dans sa définition les niveaux d'intervention qui comprennent l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des contenus académiques en relation avec l'environnement scientifique et socio-économique dans lequel s'inscrit la formation, le projet pédagogique et le pilotage sur lequel il s'appuie, l'encadrement des travaux de recherche et des stages professionnels, etc.

Offrir aux étudiants un enseignement scientifique de haut niveau complété par l'acquisition de compétences additionnelles comme le renforcement ou l'apprentissage de langues ou des connaissances appliquées au numérique, de compétences transversales comme les méthodes de travail et les outils de travail sur lesquelles elles s'appuient au service d'une progression des connaissances - et enfin de compétences pré-professionnelles comme la méthodologie et les outils de la recherche, mais aussi la connaissance des milieux socio-économiques et du monde de l'entreprise.



Les termes de références que contient ce document visent à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau master auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Intensifier les relations de partenariat entre les enseignants francophones du consortium et les milieux socio-économiques, qu'il soit local, national, régional ou international. Un projet doit s'inscrire dans une logique d'ouverture dans le cadre de partenariats qui commencent au niveau des modules d'insertion professionnelle, puis des compétences pré-professionnelles acquises dans le cadre d'un stage professionnel et sanctionnées par un ou plusieurs diplômes, et enfin des débouchés professionnels.

Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF d'une formation vise à assurer le passage de sa période d'ouverture (démarrage) à celle de sa consolidation (mi-parcours) puis de son rayonnement (clôture de l'accompagnement). Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique qu'administratif ou financier, et à la valorisation pédagogique ou méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges scientifiques existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du programme, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome. Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de la formation, mais aussi ceux développés par les partenaires au programme de formation ou ceux du bureau régional ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.



Qu'il s'agisse de nouvelles demandes d'accompagnement par le bureau régional à des formations ou de demandes de renouvellement pour des formations déjà accompagnées, la politique scientifique liée à la mise en place de la nouvelle programmation 2014-2017 se structure en 4 temps :

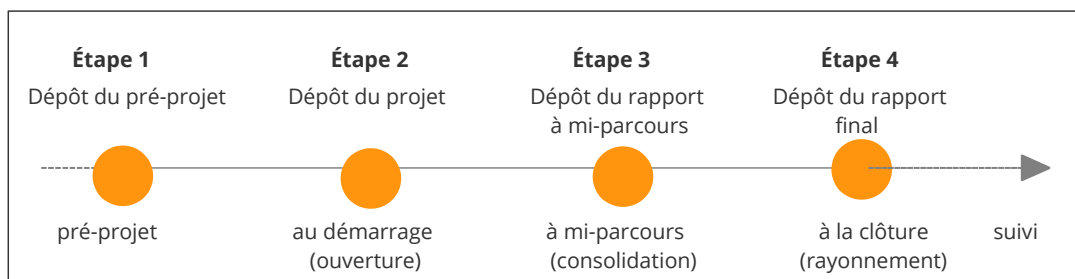
Phase 1 : dresser un état des lieux ainsi qu'un bilan quantitatif des formations soutenues ;

Phase 2 : définir des priorités en relation avec les principales orientations de la programmation quadriennale ;

Phase 3 : inscrire ces priorités dans une démarche par projet axée sur des résultats dans le cadre d'un accompagnement sur une durée prédéfinie ;

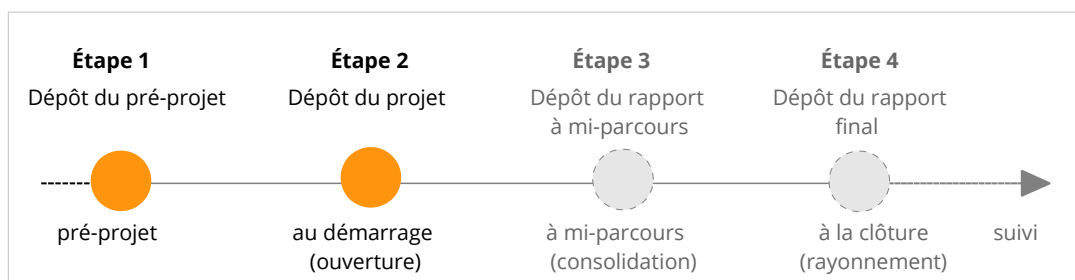
Phase 4 : mettre en place un dispositif de suivi des activités et d'évaluation des résultats (indicateurs) enregistrés.

Phases et étapes du cycle de vie d'un accompagnement par l'AUF



Le suivi d'un projet de formation de niveau master prend en considération le cycle de vie d'un accompagnement par le bureau régional à un projet de formation ; ce suivi se structure en 3 phases articulées en 4 étapes.

Caractéristiques de la phase A [étapes 1 à 2] : accompagnement de l'AUF dans la définition du projet de formation



Durée : à définir (6 mois à 1 an)

Présentation : accompagnement par l'AUF dans la définition du projet de formation

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Pertinence, cohérence et faisabilité

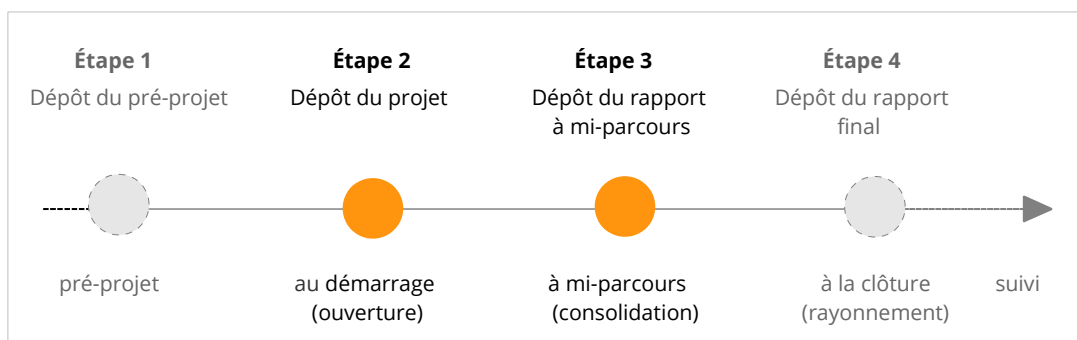
Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en

évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Caractéristiques de la phase B [étapes 2 à 3]: accompagnement au démarrage (mise en œuvre et suivi des activités) jusqu'à la consolidation du programme de formation



Durée : à définir (2 ans)

Présentation : accompagnement par l'AUF au démarrage (mise en œuvre et suivi des activités) jusqu'à la consolidation du programme de formation.

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Effectivité, efficacité et efficience

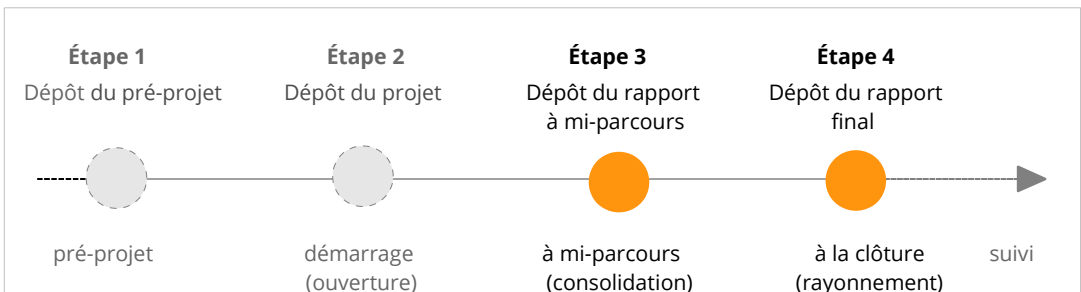
Effectivité de l'accompagnement de l'AUF : réalité des actions conduites. L'évaluation de l'effectivité doit rendre compte de la réalité des actions conduites dans le cadre de l'accompagnement de l'AUF : degré de réalisation du programme de formation ; niveau d'exécution budgétaire ; respect des délais ; recherche des éléments de surcoût éventuel et identification de leurs causes. L'appréciation de l'effectivité du projet vise donc à dresser un bilan des actions réalisées, de celles en cours de réalisation et de celles non-réalisées par rapport au projet initial. L'évaluation de l'effectivité du projet conduira, notamment, à

dresser un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme de formation, mais aussi à élaborer des recommandations dans une logique d'accompagnement en relation avec les objectifs de l'étape n°3.

Efficacité de l'accompagnement de l'AUF : qualité des résultats obtenus et écarts constatés. L'évaluation de l'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs préalablement définis ainsi que les éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs) : analyse des écarts constatés entre les résultats attendus et les résultats effectivement enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation¹. L'analyse des résultats obtenus et des écarts constatés aura pour objet d'évaluer la qualité des résultats par rapport aux objectifs préalablement définis, les causes des écarts constatés, et les solutions recherchées pour en corriger les effets dans le cadre des objectifs de l'étape n°3.

Efficience de l'accompagnement de l'AUF : ressources mobilisées et résultats obtenus. L'évaluation étudie, notamment, la relation entre les ressources utilisées et les résultats obtenus par catégorie de bénéficiaires, selon les éléments suivants : modalités de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines. La question qui se pose est celle de savoir si elles ont bien été mobilisées en temps voulu et au moindre coût. L'élaboration des recommandations par l'expert désigné par la CRE devrait se faire en étroite collaboration avec le bureau régional.

Caractéristiques de la phase C [étapes 3 à 4]: Accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture



Durée : à définir (2 ans)

Présentation : accompagnement par l'AUF de la consolidation (effectivité, efficacité et efficience) jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture.

¹ Cette analyse peut également inclure les résultats imprévus (négatifs ou positifs)

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité.

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplômation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs²]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés :

employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

2 dont certains ne sont que facultatifs.

Accompagnement Cycle de formation

> Niveau master

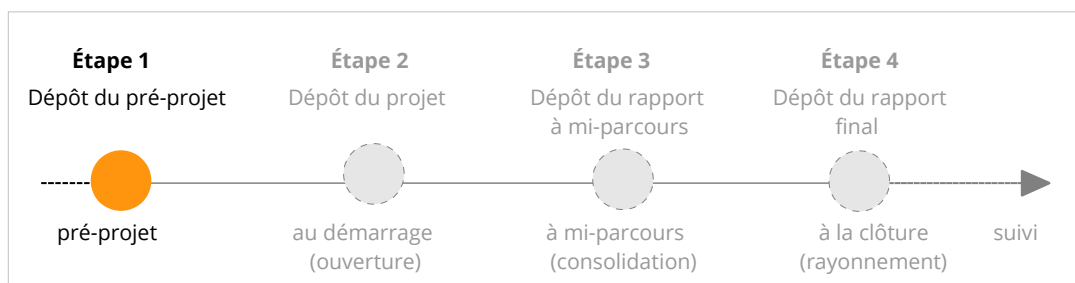
Étape 1 — Dépôt du pré-projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau master à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 1, dépôt du pré-projet, de la phase A.

Présentation : il s'agit ici de la phase de dépôt du formulaire du pré-projet qui devra être effectué auprès de la commission régionale d'experts pour validation du pré-projet. Cette étape prépare l'étape 2 : la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts en vue de l'évaluation du projet.

Durée : à définir (6 mois à 1 an)





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Étape 1

Formulaire du dépôt du pré-projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 PRÉSENTATION DU PROJET



Projet : rédaction d'une page maximum précisant l'historique, les objectifs du projet, etc.

SECTION 2 PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement :

Nom du plus haut responsable de l'établissement :

Responsable de la formation internationale au sein du l'établissement

Nom et prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel 1 :

N° de tel 2 :

SECTION 3 PARTENAIRES DU PROJET

Listes des partenaires universitaires qui délivrent un diplôme

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Listes des autres partenaires universitaires

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Listes des principaux membres du collège socio-économique³ et institutionnel⁴

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Le projet inter-universitaire de formation de niveau master a-t-il fait l'objet d'une convention entre les partenaires universitaires ?

Oui Non

Le projet inter-universitaire de formation de niveau master a-t-il fait l'objet d'une convention avec les membres du collège ?

Oui Non

SECTION 4 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET SECTION

Titre, mention et spécialité de la formation de niveau master

Préciser la durée du cursus de la formation internationale : semestres

Un comité de suivi (ou équipe pédagogique) a-t-il été constitué pour la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Dispositif de diplomation

- Formation nationale
- Formation délocalisée
- Double ou co-diplômation



Formation nationale : obtention du diplôme de l'établissement du pays dans lequel l'étudiant suit son parcours universitaire.

Formation délocalisée : obtention d'un diplôme de formation dont le cursus se déroule totalement à l'étranger.

Double diplomation : formation conjointement menée par deux établissements dont l'issu est l'obtention d'un seul diplôme attestant la réussite de la formation.

Co-diplomation : formation conjointement menée par deux établissements dont l'issu est l'obtention de deux diplômes attestant la réussite de la formation.

Modalité d'enseignement

- Formation en présentiel
- Formation à distance, dont part de CLOMs :
- Formation hybride, dont % du volume horaire de la formation en présentiel : %



CLOMs : cours en ligne ouverts et massifs (CLOMs, en anglais MOOCs)

Formation hybride : articulation du présentiel et de la distance afin de soutenir le processus d'enseignement-apprentissage. Elle est orientée vers le suivi de l'apprenant, l'ouverture des ressources et le développement d'espaces de mutualisation et d'interaction.

3 Entreprises, sociétés, fondations, associations, etc.

4 Institutions gouvernementales, intergouvernementales, etc.

Type de formation

- Formation initiale
- Formation continue



Formation initiale : première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude

Formation continue : secteur de la formation qui concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et donc ont quitté la formation initiale. Elle permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de s'adapter aux nouvelles technologies et méthodes appliquées en entreprise. Aussi, elle permet la reconversion professionnelle.

Dans quelle mesure le projet pédagogique s'inscrit-il dans les perspectives données par l'ASEAN [<http://acts.ui.ac.id/>] au dispositif d'accréditation ACTS ?

Modalité d'enseignement

Quelles sont les formations locales, régionales et internationales de niveau licence susceptibles de servir de bassin de recrutement des étudiants pour cette formation internationale ?

Quelles sont les formations internationales de niveau master du même champ disciplinaire dans la région ?

Compte tenu de la dimension internationale du projet, quelles seront les nationalités représentées au sein du corps enseignant ? Préciser :

Compte tenu de sa dimension internationale du projet, quelles seront les nationalités représentées au sein du public étudiant ? Préciser :



Cartographie des formations :

<https://cartographie.auf.org/>

Politique linguistique

Répartition en volume horaire	
Français	Anglais
Volume horaire : heures	Volume horaire : heures
En % :	En % :



Politique d'apprentissage :

formulation des acquis d'apprentissage du programme de formation. Elle permet de mettre en évidence le programme, d'en améliorer la lisibilité (pour les étudiants, les enseignants et le monde socio-professionnel), de donner sens aux apprentissages des étudiants et de responsabiliser ces derniers en précisant ce que l'on attend d'eux et enfin de renforcer la cohérence du programme et l'articulation des différents cours.

Équilibre financier du projet

Quel sera le montant des droits d'inscription annuels pour la formation internationale ?

Droits d'inscription : €

Quelles sont les conditions d'un équilibre financier (recettes – dépenses) du projet et à quel moment cet équilibre sera-t-il atteint?

Appropriation du projet par l'établissement d'accueil

Quels éléments contribueront à l'appropriation du projet par l'établissement porteur du projet de formation (ressources humaines, dont corps professoral, ressources matérielles et financières, etc.) ?

Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Quel sera l'impact de ce projet sur le développement d'un espace régional de formation internationale de niveau master ?

Quel sera l'apport de la francophonie universitaire dans la mise en œuvre de ce projet de formation internationale ?

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

SECTION 5 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom :
Prénom :
Titre :
Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 6 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièce obligatoire :

- Le formulaire dûment complété, daté et signé
- Les documents délivrés par les autorités compétentes qui justifient du dispositif de double ou co-diplômation

Pièces facultatives :

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigés en français.

Le dossier accompagné des pièces constitutives est à retourner, par courrier électronique, à **Mme Le Thi Minh Hong** : le.thi.minh.hong@auf.org

Accompagnement

Cycle de formation

> Niveau master

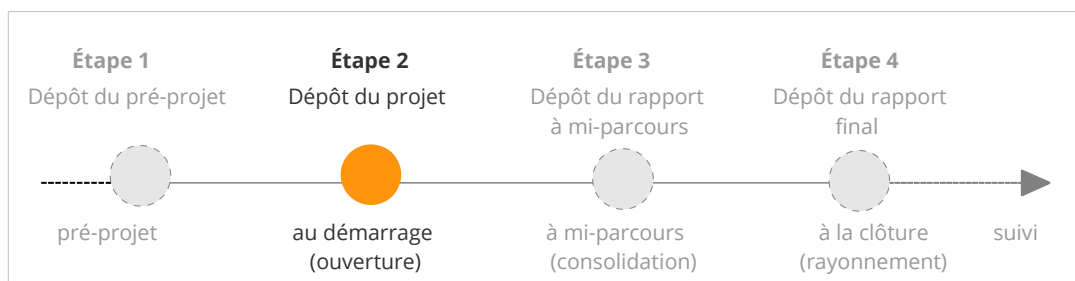
Étape 2 — Dépôt du projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau master à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 2, dépôt du projet, de la phase A.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts (étape 1) du pré-projet, suivi du bureau régional en vue de la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts pour évaluation du projet (étape 2).

Durée : à définir (2 ans), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et intergouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Étape 2

Formulaire du dépôt du projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel 1 :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)
- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)
- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Toutes les pièces obligatoires du dossier doivent être rédigés en français.
L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier.

SECTION 3 TRANSMISSION DU DOSSIER



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau master auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Le Thi Minh Hong, responsable de projet, à l'adresse suivante : le.thi.minh.hong@auf.org

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Une formation internationale permet d'acquérir les connaissances et compétences pré-professionnelles attendues à l'issue de la formation, et ceci dans un contexte donné. Elle s'appuie sur un programme conçu sur deux ou quatre semestres, c'est-à-dire la durée de la formation. Ce programme se caractérise par une cohérence entre les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et la progression des étudiants en fonction des orientations choisies.

Programme de formation

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.). L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités d'attribution des crédits dans le cadre des perspectives d'accréditation

(ACTS) données par l'ASEAN en relation avec les crédits européens (ECTS), les contrôles de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc. L'organisation des enseignements doit enfin indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise, si nécessaire, les parcours mis en place en vue de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont éventuellement prévues dans



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

→ programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation

→ comité en charge du pilotage ou du suivi

→ plan de communication et publics cibles.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

le cadre de la formation : dans l'hypothèse de l'existence d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française⁵ mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser si nécessaire, le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation. Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française, ainsi que les modalités de ce partenariat.

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 Le programme de formation précise-t-il, pour chaque cours dispensé en langue française (enseignement scientifique en français), le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, etc.) ?

Oui Non

Si oui, joindre le descriptif dans la maquette de formation (annexe 1.A).

1.2 En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée), le programme de formation précise-t-il les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'acquisition des compétences, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser, pour chaque module de formation, les compétences visées à la fin de la formation (annexe 1.A).

1.3 Le programme de formation précise-t-il les parcours mis en place en vue d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, etc.) ?

Oui Non

Si oui, préciser ces compétences transversales dans la maquette (annexe 1.A).

5 Y compris les modules d'insertion professionnelle, les ateliers d'écriture scientifique, etc.

1.4 Le programme de formation précise-t-il des objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'approfondissement du français (écriture scientifique en français, ..) ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser le volume horaire et s'il existe un partenariat avec un département ou une section de français (annexe 1.B)

1.5 Existe-il un règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales, dont celles relatives à la soutenance des mémoires en français?

Oui Non

Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du programme de formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires), la formation internationale se doit d'être en relation avec des équipes de recherche mais aussi des responsables des milieux socio-professionnels et institutionnels. Une formation de niveau master est en effet construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau doctoral. Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des étudiants

En amont, l'analyse des origines (géographiques dont les étudiants étrangers, dont les salariés pour une formation continue, etc.) des candidats à la formation et étudiants sélectionnés doit permettre de juger de son attractivité auprès des formations de niveau master ou des bassins de recrutement tant au niveau local, national, régional qu'international. L'organisation des enseignements prend en compte des dispositifs éventuellement mis en œuvre pour rendre la formation internationale accessible à un public ayant des contraintes particulières : formation continue, à distance, accueil de salariés et d'étudiants étrangers, etc..

De même, la définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, comme des enquêtes propres à l'établissement porteur du projet de formation, celles propres au comité de pilotage ou celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. Dans toutes les hypothèses, la mesure du potentiel de recrutement doit également s'appuyer sur d'autres informations, comme l'actualisation de la liste des formations de niveau master et de contacts au sein de ces structures.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites des études diplômés



Voir le critère pertinence

L'objectif d'insertion professionnelle du programme de formation impose de donner une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles, notamment à

travers des stages (durée, crédits, organisation, conventions, suivi, encadrement académique et professionnel) mais aussi la soutenance des mémoires en français (rédaction, organisation d'un jury international, etc.). Les modalités de préparation d'un mémoire doivent être précisées et conformes à un travail à la fois académique et pratique de fin d'études.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation diplômante. Une attention particulière doit donc être donnée au lien avec les milieux professionnels : en fonction de l'orientation du programme de formation, le comité de pilotage peut prévoir l'implication du monde professionnel dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats professionnels doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique ou institutionnel local et national.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES- À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 La formation tient-elle compte de l'offre de formation francophone de niveau master déjà existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle déjà développé des relations avec des formations de niveau doctorale pour les étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.3 En fonction de l'orientation du projet, la formation prévoit-elle déjà l'implication des milieux socio-économiques et institutionnels dans la définition et la mise en œuvre du cursus de formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique les implications attendues des milieux socio-économique et institutionnels, et les partenariats envisagés (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels seront-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), seront-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupements périodiques ou équivalent) est-elle déjà envisagée ?

Oui Non

Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en oeuvre du dispositif de suivi des étudiants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en oeuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires) du programme proposé. Cette équipe comprend, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialité de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation. Les compétences de membres du comité de pilotage ou de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

Comité de pilotage ou de suivi et double diplôme

Le pilotage du projet s'appuie sur la liste des intervenants académiques qui décrit leurs appartenances : enseignants de l'établissement porteur du projet de formation, ceux des établissements de la région et ceux hors région. Ce pilotage pourra s'appuyer, pour le volet insertion

professionnelle, sur une liste d'intervenants non universitaires (organisme, entreprise, établissement, niveau de responsabilité, expérience pédagogique, etc.); cette liste précise leur fonction au sein du comité de suivi.

Le pilotage s'appuie également sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés.

Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluations ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique

de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc.. A travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet,



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.



Voir le critère de cohérence

etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Un comité de pilotage ou de suivi est-il déjà constitué au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non Si oui, joindre la composition et les compétences (annexe 3.A).

3.2 Les compétences des membres de ce comité, ainsi que son fonctionnement, sont-ils clairement établis au sein de l'établissement d'accueil comme auprès des partenaires universitaires ?

Oui Non Si oui, préciser son fonctionnement (annexe 3.A)

3.3 Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants ?

Oui Non Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.4 Les partenaires au projet ont-ils identifié les enseignants au sein de l'établissement d'accueil dans la région et hors région qui interviendront dans la programme de formation ?

Oui Non Si oui, joindre la liste (annexe 1.A).

3.5 Des ressources humaines francophones qualifiées (secrétariat, etc.) sont-elles mises à la disposition par l'établissement d'accueil au service du comité de pilotage ?

Oui Non Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), un plan de communication est-il programmé au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non Si oui, joindre le plan de communication et les supports médiatiques envisagés (annexe 3.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en oeuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en oeuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. La période qui vient de se terminer (2 ans) a été consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe le programme de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au programme de formation et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel pour les prochaines années lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau master.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou qu'ils soient destinés au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF – ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle prédéfini)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale, et donc des coûts supplémentaires, a-t-il fait l'objet d'une étude prévisionnelle sur les 2 prochaines années ?

Oui Non Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 2 ans (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure sont-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement d'accueil ?

Oui Non Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évaluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires par le comité de pilotage ou de suivi est-elle prévue et quels sont les résultats attendus ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 En cas de nécessité lié au renforcement de son corps professoral, un plan de formation au service des enseignants de l'établissement porteur du projet a-t-il été défini en relation avec les partenaires membres du consortium ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation (publics cibles, modalités de sélection, perspectives de docteurs, etc.) accompagné d'un budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés,

par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomie financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Accompagnement Cycle de formation

> Niveau master

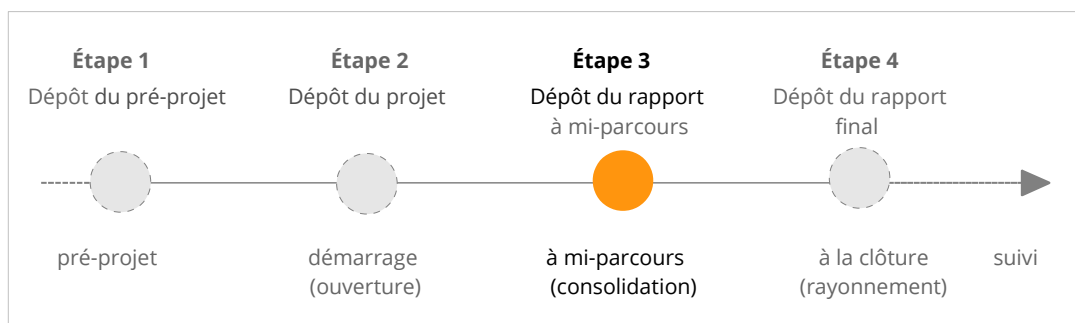
Étape 3 — Projet à mi-parcours (consolidation)

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau master à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 3, accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, il s'agit de l'accompagnement de l'AUF de la consolidation du projet, et ce à mi-parcours.

Durée : à définir (2 ans), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplômation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs⁶]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

6 dont certains ne sont que facultatifs.

Étape 3

Formulaire . Projet à mi parcours (consolidation)

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Le Thi Minh Hong, responsable de projet, à l'adresse suivante : le.thi.minh.hong@auf.org

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 2 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande d'accompagnement par l'AUF. Si la période qui vient de s'écouler a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet (2 ans), c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome.

Un programme de formation de niveau master vise l'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la formation. Dans cette logique, la définition et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un projet pédagogique conçu dans une logique de progression sur plusieurs semestres, sur la durée de la formation. Ce projet se caractérise également par une cohérence entre, d'une part, les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et, d'autre part, les principes d'orientation et de spécialisation progressive.

Réalisation du programme de formation axée sur les compétences scientifiques en français

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.).

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'apprentissage ou de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'apprentissage ou approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et

d'évaluation.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont prévues dans le cadre de la formation. Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'apprentissage ou à l'approfondissement de la langue française.

Le projet précise, si nécessaire, les procédures de suivi et d'évaluation liées à l'apprentissage de ces compétences à travers la mise en place d'un portefeuille de compétences, ou d'un livret de l'étudiant.

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 Le programme de formation précise-t-il, pour chaque cours dispensé en langue française (enseignement scientifique en français), le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, etc.) ?

Oui Non

Si oui, joindre le descriptif dans la maquette de formation (annexe 1.A).

1.2 En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée), le programme de formation précise-t-il les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'acquisition des compétences méthodologiques, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser, pour chaque module de formation, les compétences visées à la fin de la formation (annexe 1.A).

1.3 Le programme de formation précise-t-il les parcours mis en place en vue d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, etc.) ?

Oui Non

Si oui, préciser ces compétences transversales dans la maquette (annexe 1.A).

1.4 Le programme de formation précise-t-il des objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'approfondissement du français (écriture scientifique en français, ..) ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser le volume horaire par année d'études mais aussi s'il existe un partenariat avec une département ou une section de français (annexe 1.B)

1.5 Existe-il un règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales, dont celles relatives à la soutenance des mémoires en français?

Oui Non

Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires), la formation internationale se doit d'être en relation avec des équipes de recherche mais aussi des responsables des milieux socio-professionnels et institutionnels. Une formation de niveau master est en effet construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau doctoral. Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des étudiants

En amont, l'analyse des origines (géographiques dont les étudiants étrangers, dont les salariés pour une formation continue, etc.) des candidats à la formation et étudiants sélectionnés doit permettre de juger de son attractivité auprès des formations de niveau master ou des bassins de recrutement tant au niveau local, national, régional qu'international. L'organisation des enseigne-



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

ments prend en compte des dispositifs éventuellement mis en œuvre pour rendre la formation internationale accessible à un public ayant des contraintes particulières : formation continue, à distance, accueil de salariés et d'étudiants étrangers, etc..

De même, la définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, comme des enquêtes propres à l'établissement porteur du projet de formation, celles propres au comité de pilotage ou celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. Dans toutes les hypothèses, la mesure du potentiel de recrutement doit également s'appuyer sur d'autres informations, comme l'actualisation de la liste des formations de niveau master et de contacts au sein de ces structures.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites des études diplômés [perspective]

L'objectif d'insertion professionnelle du programme de formation impose de donner une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles, notamment à travers des stages (durée, crédits, organisation, conventions, suivi, encadrement académique et professionnel) mais aussi la soutenance des mémoires en français

(rédaction, organisation d'un jury international, etc.). Les modalités de préparation d'un mémoire doivent être précisées et conformes à un travail à la fois académique et pratique de fin d'études.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation diplômante. Une attention particulière doit donc être donnée au lien avec les milieux professionnels : en fonction de l'orientation du programme de formation, le comité de pilotage peut prévoir l'implication du monde professionnel dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats professionnels doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique ou institutionnel local et national.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 La définition et l'évolution du programme de formation tiennent-elles compte de l'offre de formation francophone de niveau master déjà existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé depuis 2 ans des relations avec des formations de niveau doctorale pour les étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.3 En fonction de l'orientation du projet, la formation prévoit-elle l'implication des milieux socio-économique et institutionnels dans la définition et la mise en œuvre du cursus de formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique les implications attendues des milieux socio-économique et institutionnels, et les partenariats envisagés (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupement périodique ou équivalent) est-elle réalisée ?

Oui Non

Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du dispositif de suivi des étudiants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires) du programme. Cette équipe comprend, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialités de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation. Les compétences de membres du comité de pilotage ou de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

Comité de pilotage et double diplôme

La mise en place de partenariats internationaux au service de double diplômes implique des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium, comme le recrutement des étudiants et les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, la mise en place de

formation à distance dans l'hypothèse d'une formation hybride, etc., et ceci dans un contexte socio-culturel spécifique.

Le pilotage s'appuie également sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés.

Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluation ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique

de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc.. A travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet, etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.



Voir le critère de cohérence

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Un comité de pilotage ou de suivi est-il constitué au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la composition et les compétences (annexe 3.A).

3.2 Les compétences des membres de ce comité, ainsi que son fonctionnement, sont-ils clairement établis au sein de l'établissement d'accueil comme auprès des partenaires universitaires ?

Oui Non

Si oui, préciser son fonctionnement (annexe 3.A)

3.3 Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants ?

Oui Non

Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.4 Les partenaires au projet ont-ils identifié les enseignants au sein de l'établissement d'accueil, ceux de la région et ceux hors région qui interviendront dans la programme de formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 1.A).

3.5 Des ressources humaines francophones et qualifiées (secrétariat, etc.) sont-elles mises à la disposition par l'établissement d'accueil au service du comité de pilotage ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), la définition d'un plan de communication est-elle programmée au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre le plan de communication et les supports médiatiques envisagés (annexe 3.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en oeuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en oeuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. La période qui s'ouvre à présent (2 ans) doit être consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe le programme de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au programme de formation et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau master.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité, si nécessaire, à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale, et donc des coûts supplémentaires a-t-il fait l'objet d'une nouvelle étude prévisionnelle sur les 2 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 2 ans (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure sont-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement d'accueil ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires par le comité de pilotage ou de suivi a-t-elle apporté des résultats ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 En cas de nécessité lié au renforcement de son corps professoral, un plan de formation au service des enseignants de l'établissement a-t-il été défini en relation avec les partenaires membres du consortium ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation (publics cibles, modalités de sélection, perspectives de docteurs, etc.) accompagné d'un budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Accompagnement

Cycle de formation

> Niveau master

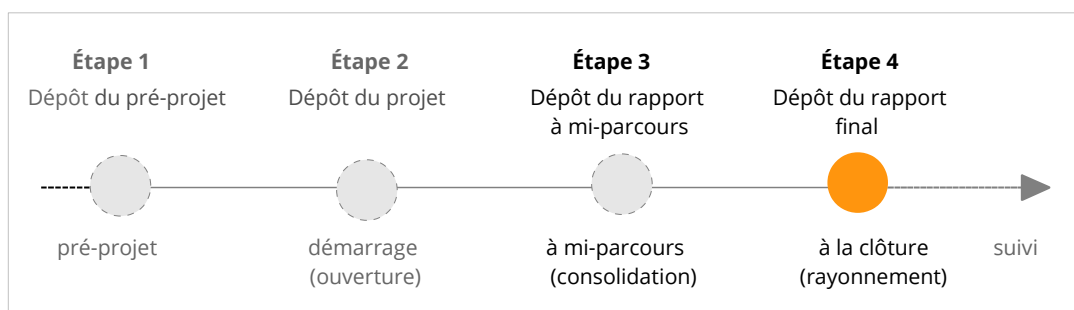
Étape 4 — Clôture de l'accompagnement

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau master à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 4, clôture de l'accompagnement de la formation.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape 3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape 4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

Durée : à définir (1 an), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplômation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs⁷]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

7 dont certains ne sont que facultatifs.

Étape 4

Formulaire . Clôture de l'accompagnement

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Le Thi Minh Hong, responsable de projet, à l'adresse suivante : le.thi.minh.hong@auf.org

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 2 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande de renouvellement d'un accompagnement par l'AUF. Si la première période a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui vient de se terminer (2 ans) a été consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe le programme de manière autonome.

Une formation internationale permet d'acquérir les connaissances et compétences pré-professionnelles attendues à l'issue de la formation, et ceci dans un contexte donné. Elle s'appuie sur un programme conçu sur deux ou quatre semestres, c'est-à-dire la durée de la formation. Ce programme se caractérise par une cohérence entre les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et la progression des étudiants en fonction des orientations choisies.

Réalisation du programme de formation

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.).

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités d'attribution des crédits dans le cadre des perspectives d'accréditation (ACTS) données par l'ASEAN en relation avec les crédits européens (ECTS), les contrôles de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales

Le programme de formation précise, si nécessaire, les parcours mis en place en vue de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de

préciser si des modalités de passage d'une certification sont éventuellement prévues dans le cadre de la formation : dans l'hypothèse de l'existence d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française⁸ mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser si nécessaire, le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 Le programme de formation précise-t-il, pour chaque cours dispensé en langue française (enseignement scientifique en français), le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, etc.) ?

Oui Non

Si oui, joindre le descriptif dans la maquette de formation (annexe 1.A).

1.2 En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée), le programme de formation précise-t-il les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'acquisition des compétences méthodologiques, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser, pour chaque module de formation, les compétences visées à la fin de la formation (annexe 1.A).

1.3 Le programme de formation précise-t-il les parcours mis en place en vue d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, etc.) ?

Oui Non

Si oui, préciser ces compétences transversales dans la maquette (annexe 1.A).

1.4 Le programme de formation précise-t-il des objectifs à atteindre par les étudiants en

8 Y compris les modules d'insertion professionnelle, les ateliers d'écriture scientifique, etc.

matière d'approfondissement du français (écriture scientifique en français, ..) ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser le volume horaire par année d'études mais aussi s'il existe un partenariat avec une département ou une section de français (annexe 1.B).

1.5 Existe-t-il un règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales, dont celles relatives à la soutenance des mémoires en français?

Oui Non

Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du programme de formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 RÉSULTAT DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

En fonction de la finalité de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires), la formation internationale se doit d'être en relation avec des équipes de recherche mais aussi des responsables des milieux socio-professionnels et institutionnels. Une formation de niveau master est en effet construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau doctoral. Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement

En amont, l'analyse des origines (géographiques dont les étudiants étrangers, dont les salariés pour une formation continue, etc.) des candidats à la formation et étudiants sélectionnés doit permettre de juger de son attractivité auprès des formations de niveau master ou des bassins de recrutement tant au niveau local, national, régional qu'international. L'organisation des enseignements prend en compte des dispositifs éventuellement mis en œuvre pour rendre la formation internationale accessible à un public ayant des contraintes particulières : formation continue, à distance, accueil de salariés et d'étudiants étrangers, etc..

De même, la définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, comme des enquêtes propres à l'établissement porteur du projet de formation, celles propres au comité de pilotage ou celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. Dans toutes les hypothèses, la mesure du potentiel de recrutement doit également s'appuyer sur d'autres informations, comme l'actualisation de la liste des formations de niveau master et de contacts au sein de ces structures.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites des études diplômés

L'objectif d'insertion professionnelle du programme de formation impose de donner une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles, notamment à travers des stages (durée, crédits, organisation, conventions, suivi, encadrement académique et professionnel) mais aussi la soutenance des mémoires en français (rédaction, organisation d'un jury international, etc.). Les modalités de préparation d'un mémoire doivent être précisées et conformes à un travail à la fois académique et pratique de fin d'études.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation,

mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation diplômante. Une attention particulière doit donc être donnée au lien avec les milieux professionnels : en fonction de l'orientation du programme de formation, le comité de pilotage peut prévoir l'implication du monde professionnel dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats professionnels doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique ou institutionnel local et national.

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 La définition et l'évolution du programme de formation tiennent-elles compte de l'offre de formation francophone de niveau master déjà existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé depuis 2 ans des relations avec des formations de niveau doctorale pour les étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.3 En fonction de l'orientation du projet, la formation prévoit-elle l'implication des milieux socio-économique et institutionnels dans la définition et la mise en œuvre du cursus de formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique les implications attendues des milieux socio-économique et institutionnels, et les partenariats envisagés (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupement périodique ou équivalent) est-elle réalisée ?

Oui Non

Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en oeuvre du dispositif de suivi des étudiants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en oeuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la de la mention (recherche, professionnelle, indifférenciée) et des spécialités (champs disciplinaires) du programme. Cette équipe comprend, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialités de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation. Les compétences de membres du comité de pilotage ou de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

Comité de pilotage

La mise en place de partenariats internationaux au service de double diplômes implique des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium, comme le recrutement des étudiants et les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, la mise en place de formation à distance dans l'hypothèse d'une formation hybride, etc., et ceci dans un contexte socio-culturel spécifique.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Le pilotage du projet s'appuie également sur une liste des intervenants académiques : enseignants de l'établissement porteur du projet de formation, ceux des établissements de la région et ceux hors région.

Le pilotage s'appuie enfin sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés. Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluation ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc. À travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet,



Voir le critère de cohérence

etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES – À joindre obligatoirement

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Un comité de pilotage ou de suivi est-il constitué au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non . Si oui, joindre la composition et les compétences (annexe 3.A).

3.2 Les compétences des membres de ce comité, ainsi que son fonctionnement, sont-ils clairement établis au sein de l'établissement d'accueil comme auprès des partenaires universitaires ?

Oui Non . Si oui, préciser son fonctionnement (annexe 3.A)

3.3 Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants ?

Oui Non

Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.4 Les partenaires au projet ont-ils identifié les enseignants au sein de l'établissement d'accueil, ceux de la région et ceux hors région qui interviendront dans la programme de formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 1.A).

3.5 Des ressources humaines francophones et qualifiées (secrétariat, etc.) sont-elles mises à la disposition par l'établissement d'accueil au service du comité de pilotage ?

Oui Non

. Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), la définition d'un plan de communication est-elle programmée au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre le plan de communication et les supports médiatiques envisagés (annexe 3.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. La période qui vient de se terminer (2 ans) a été consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe le programme de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au programme de formation et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau master.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité, si nécessaire, à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle prédéfini)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale, et donc des coûts supplémentaires, a-t-il fait l'objet d'une nouvelle étude prévisionnelle pour les 2 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 2 ans (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure sont-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement d'accueil ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires par le comité de pilotage ou de suivi a-t-elle apporté des résultats ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 En cas de nécessité lié au renforcement de son corps professoral, un plan de formation au service des enseignants de l'établissement a-t-il été défini en relation avec les partenaires membres du consortium ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation (publics cibles, modalités de sélection, perspectives de docteurs, etc.) accompagné d'un budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Documents de références

> Les sites Internet

Site Internet du bureau Asie-Pacifique de l'AUF

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique

Cartographie des formations

www.cartographie.auf.org

Programmation quadriennale du bureau Asie-pacifique de l'AUF

[Insérer le lien](#)

> Les collections

Guide

Accompagnement d'un cycle de formation de niveau licence
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau master
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau doctorat

Fiches techniques

Évaluation initiale d'un pré-projet ou d'un projet de formation
Évaluation à mi-parcours du projet de formation
Évaluation finale à la clôture de l'accompagnement

Mission d'expertise d'une formation francophone
Mission de jury de soutenance des mémoires en français
Mission régionale ou internationale d'enseignement
Allocation de perfectionnement à la formation
Supports de communication (kit communication)
Campagne de promotion
Atelier thématique de conception d'une offre d'expertise
Atelier thématique de restitution d'un offre d'expertise

Glossaire

Alumni

Alumni désigne les anciens élèves regroupés en association par fidélité pour l'institution qui les a formés et par souci de défendre leurs intérêts. Il s'agit de l'utilisation fautive par les Anglo-saxons d'un terme latin mais très largement acceptée dans le monde sauf en France.

Approches budgétaires

L'approche budgétaire suppose, dans le cadre de la démarche qualité qui influence l'établissement du plan stratégique de l'institution, de prendre en compte avec précision les éléments financiers liés à chaque action de formation : les dépenses et les recettes prévisibles et l'équilibre que l'on est en droit d'atteindre. Sauf à s'exposer à des déficits insupportables ou à des tarifications excessives, l'évaluation financière doit être réaliste.

Approche par projet

Appliqué dans ce document au partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un certain nombre d'acteurs extérieurs académiques et socio-économiques, l'approche par projet à une forme de partenariat limité à quelques objectifs généraux. Il s'agit de privilégier une coopération appliquée à des actions précises.

Architecture

Appliqué dans ce document d'une part au plan de développement de l'institution, d'autre part à l'offre de formation, le terme d'architecture désigne l'organisation générale tant de l'institution elle-même que de l'une de ses activités, étant entendu que la présentation de cette organisation ne peut se borner à une simple description mais doit en dégager les caractéristiques spécifiques et la logique interne.

Attractivité

Le terme attractivité est appliqué dans ce document tant aux institutions qu'aux formations ou aux parcours de formation. Elle implique non seulement un effort de visibilité à l'égard de l'ensemble des acteurs mais aussi l'aptitude à faire reconnaître les qualités de l'institution ou de la formation, de façon à ce qu'elle devienne un pôle d'attraction dans son domaine.

Cycle d'études

Un cycle d'études est défini par ses caractéristiques, dont le volume horaire par module dispensé (crédits), le déroulement complet aboutit à un titre / diplôme universitaire de niveau licence ou master et dont les détails, en particulier les conditions d'admission, les conditions à remplir pour l'obtention du titre / diplôme, ainsi que sa dénomination, sont

fixés par un règlement. Le cycle d'études se compose de plusieurs programmations d'études. Illustration : cycle d'études de niveau licence comprenant des diplômes de licence mention sciences économiques, mention sciences de gestion, mention politique économique, etc.

Démarche-qualité

La démarche qualité mise en place dans le cadre d'une institution intègre à la fois un aspect bilan tendant à analyser ses forces et ses faiblesses, et une dimension programmatique afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion vise le fait que la gestion des institutions et des formations fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs internes et externes associés aux divers programmes projetés ou engagés.

Dialogue social

Le dialogue social vise le fait que les partenaires socio-économiques sont associés au pilotage des actions de formation, y compris dans la définition des orientations stratégiques.

Évaluation formative

Une évaluation formative ne se borne pas à mesurer les connaissances et les compétences du candidat, ni, dans une perspective sommative, à lui donner un certain nombre de renseignements sur ses lacunes par rapport au niveau d'exigences requis. Cette évaluation formative fournit au candidat divers conseils sur les moyens d'améliorer ses prestations.

Institution

Le terme désigne une institution d'enseignement supérieur et de recherche, un membre de la Confrasié auquel est rattaché le cycle d'études pensé comme une offre de formation de niveau licence ou master.

Langues d'enseignement

La langue d'enseignement est celle dans laquelle se donne l'enseignement dans le cadre d'un cours ou d'un programme de formation. Elle s'oppose à une formation dans laquelle la langue est l'objet et non l'instrument de l'enseignement. Il est souhaitable que l'ensemble de la formation soit dans la langue choisie, y compris les examens.

Maquette

Appliquée dans ce document aux enseignements et aux formations, la maquette présente ces éléments en précisant non seulement les programmes avec leur durée, leurs caractéristiques pédagogiques ainsi que les profils des étudiants et des enseignants, mais également les objectifs et les débouchés.

Pérennité (de la formation)

La pérennité d'une formation ne dépend pas seulement de sa viabilité mais également de l'opportunité de la maintenir, selon ses responsables. Une formation doit être délivrée assez longtemps pour atteindre une certaine visibilité mais ne pas être maintenue inutilement au regard des besoins du marché de l'emploi.

Programme de formation

Un programme de formation est défini selon ses caractéristiques, dont le volume par module dispensé (crédits), les modalités des examens, ainsi que les éventuelles orientations (recherche / professionnelle / indifférenciée) sont précisés dans la description du diplôme. Illustration : diplôme de master mention droit des affaires internationales.

Structure

La structure est responsable, au sein de l'institution de rattachement, du pilotage d'un programme de formation : facultés, départements, sections, etc..

Veille stratégique

La veille stratégique constitue un élément important du dispositif de pilotage des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Fondée sur une observation en continue du fonctionnement des formations, elle doit s'appliquer à tous les champs disciplinaires, prendre en compte l'environnement académique et socio-économique et déboucher sur un effort d'adaptation permanente des formations.

Viabilité [de la formation]

La viabilité d'une formation ne dépend pas seulement de son équilibre financier mais également d'un certain nombre de variables : nombre de candidats, disponibilité de l'équipe pédagogique et administrative, moyens techniques nécessaires...

Visibilité

La visibilité est à la fois une obligation pour les institutions et un droit pour les acteurs (personnel, partenaires, candidats étudiants et étudiants, Alumni). La visibilité se distingue de l'information par le souci de ne dissimuler aucun aspect qui puisse intéresser ces acteurs. Elle se distingue de la publicité dans la mesure où la sincérité fait figure d'exigence dont le non respect même limité compromettrait la crédibilité de tout le message.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Bureau Asie-Pacifique

21, Le Thanh Tong - Hoan Kiem - Hanoi - Vietnam
www.auf.org/asia-pacifique